

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 janvier 2016 19 H

Présents : Mmes MM. BARAFFE Jean-Pierre, BION Arlette, CARISEY Nicolas, DARD Didier, DONZE Philippe, GAUSSIN Christian, GOSZKA Gilles, GOUSSET Claudine, LEMAZO Karine, LOMBARDET Christophe, RIBIERE Jean-François, ROPP Michèle.

Absents : Mmes M. BARI Pierre, DOUMER Sonia, NOEL Charline (excusée).

Secrétaire de séance : M. GOSZKA Gilles (unanimité)

1. Ordre du jour

- Délibérations demandes de D.E.T.R pour les projets suivants :
 - o Accessibilité
 - o Vidéo protection
 - o Mairie de Corcelles (études)
 - o Calvaire église et portes
- Convention d'interconnexion SI eaux des six bœufs et SI eaux du Vernoy
- Charte de gouvernance C.C.P.H
- Remplacement du 4^{ème} adjoint
- Acquisition terrain de Monsieur POIREL
- Questions diverses

2. Délibérations demandes de subventions : D.E.T.R (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et conseil départemental

2.1. Accessibilité

Avant-projet par différentes sociétés pour travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux : nouvelle mairie, maison des jeunes, salle polyvalente.

Montant estimé : 19 123.89 € H.T soit 22 948.60 € T.T.C

Sollicitation de l'aide financière de l'état au titre de la D.E.T.R (30%) soit 5 737.15 €

Conseil Départemental (20%) soit 3 824.77 €

Récupération F.C.T.V.A soit 3 616.93 €

Commune (Emprunt, fonds libres) soit 9 769.75 €

Adopté à l'unanimité 12 voix/12

2.2 Vidéo protection

Avant-projet établi par S.C.R.T pour l'installation de systèmes de vidéo protection.

Montant estimé : 21 875.00 € H.T soit 26 250.00 € T.T.C

Sollicitation de l'aide financière de l'état au titre de la D.E.T.R (30%) soit 6 562.00 €

Récupération F.C.T.V.A soit 4 137.26 €

Commune (Emprunt, fonds libres) soit 15 550.74 €

Pour : 11 voix Contre : 1 voix (Mme Arlette BION)

2.3 Calvaire de l'Eglise

Avant-projet établi par ERIGE pour la réfection du calvaire de l'Eglise.

Montant estimé : 6 503.50 € H.T

Sollicitation de l'aide financière de l'état au titre de la D.E.T.R (35%) soit 2 276.23 €

Conseil départemental (20%) soit 1300.70 €

Commune (Emprunt, fonds libres) soit 2 926.57 €

Adopté à l'unanimité 12 voix/12

2.4 Portes de l'Eglise (côté école et côté rue)

Avant-projet établi par A.I.I.S. pour la réfection des portes de l'Eglise.

Montant estimé : 5 932.50 € H.T soit 7 119.00 € T.T.C

Sollicitation de l'aide financière de l'état au titre de la D.E.T.R (35%) soit 2 076.38 €

Conseil départemental (20%) soit 1186.50 €

Parts de Chavanne et Villers soit 1 195.40 €

Commune (Emprunt, fonds libres) soit 2 260.00 €

Adopté à l'unanimité 12 voix/12

3. Convention d'interconnexion SI eaux des six bœufs et SI eaux du Vernoy

La présente délibération annule et remplace la DCM 2015.61 du 27 octobre 2015 ayant le même objet.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte la nouvelle proposition de convention d'interconnexion SI eaux des six bœufs et SI eaux du Vernoy.

La modification principale pour la commune de Saulnot est l'ajout d'une clause liant l'achat d'eau au SI eaux du Vernoy par Saulnot uniquement en cas de vente d'eau au SI eaux des six bœufs.

Les deux membres faisant partie de la commission chargée d'approuver chaque début d'année la somme des dépenses retenues pour la détermination du prix coûtant de l'eau au m3 restent inchangés : M. GOSZKA Gilles et Mme LEMAZO Karine

Pour : 11 voix

Abstention : 1 voix (Mme Arlette BION)

Départ de Madame Michèle ROPP à 20h30

4. Charte de gouvernance du P.L.U.i ayant valeur de S.C.O.T du Pays d'Héricourt

Après avoir pris connaissance de la charte de gouvernance du PLUi ayant valeur de SCOT, le Conseil Municipal a décidé d'adopter celle-ci.

Pour : 9 voix

Contre : 1 voix (Mme BION)

Abstention : 1 voix (Mme LEMAZO)

5. Remplacement du 4^{ème} Adjoint

Suite à la démission de Mme BION Arlette de son poste de 4^{ème} adjointe, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ne souhaite pas procéder à son remplacement.

L'ordre des trois adjoints en activité n'est pas modifié.

Adopté à l'unanimité 11 voix/11

6. Acquisition terrain de Monsieur POIREL

Après rappel de Monsieur le Maire de la délibération n° 2015-79 du 8 décembre 2015 relatif au droit de préemption urbain et après avoir communiqué l'estimation domaniale datée du 25 août 2015, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition de la partie NAB de la parcelle cadastrée ZD 114 appartenant à M. POIREL au prix de 16 000 H.T pour environ 1 hectare.

Les frais de géomètre et de notaire seront supportés par la commune.

Adopté à l'unanimité 11 voix/11

7. Questions diverses

. Une nouvelle association vient de naître sur la commune de Saulnot

Il s'agit de MANUELACREATIF

Celle-ci demande la mise à disposition d'un local par la commune pour ses réunions chaque mardi de 14h00 à 18h00.

Le Conseil Municipal propose de lui prêter la salle de la bibliothèque au 1^{er} étage de la salle polyvalente.

. Le site internet de la commune est consultable à l'adresse www.saulnot.fr

L'utilisation des moteurs de recherche pour trouver ce site ne sera pas possible avant un délai de 3 à 6 mois (temps de référencement).

. Le tribunal de Grande Instance de Vesoul informe la commune que suite aux incendies de forêts ayant touché la commune en mai 2015, l'affaire à été classée sans suite.

. La Ligue contre le cancer adresse ses vœux 2016 au Conseil Municipal et le remercie pour la subvention de 30 euros dont elle a bénéficié en 2015.

. L'association « Que du vent 70 » demande le compte rendu du Conseil Municipal du 09 janvier 2016 qui a traité entre autres, du sujet du bail emphytéotique projet éolien.

. Présentation par Monsieur le Maire d'un devis de la société JEANNEY pour travaux sur poche d'eau le long de la CD93 à Gonvillars.

. Le remplacement de l'éclairage intérieur de la salle polyvalente par un éclairage LEDs est à l'étude.

. Une demande de prolongation du trottoir entre le pôle éducatif et l'Eglise a été suggérée. Celle-ci sera étudiée dans les plus brefs délais.

Fin de séance : 21h30

Saulnot, le 21 janvier 2016. C. GAUSSIN, maire



